



AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est donné aux contribuables de la Municipalité de La Bostonnais que lors d'une assemblée ordinaire tenue le 12 mars 2019, le conseil municipal a adopté le règlement suivant :

- **Règlement no 2-19** constituant le comité consultatif d'urbanisme

Toute personne intéressée peut consulter le règlement au bureau municipal situé au 15 rue de l'Église, durant les heures d'ouverture, ainsi que sur le site web de la Municipalité au www.labostonnais.ca

AVIS FAIT ET DONNÉ à La Bostonnais ce 13^e jour du mois de mars deux mille dix-neuf.

Michelle Cantin
Secrétaire-trésorière